

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé

## Rustenhart



### 3.b Plan de zonage Partie village

Plan Local d'Urbanisme approuvé  
par délibération du Conseil Municipal  
du 26 juillet 2007

Le Maire



ECHELLE 1/2000



#### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de l'opération	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Elargissement de voie	Commune
2	Elargissement de voie	Commune
3	Elargissement de voie	Commune
4	Elargissement de voie	Commune
5	Elargissement de voie	Commune
6	Elargissement de voie	Commune
7	Equipement scolaire et socio-éducatif	Commune

#### LIMITES

+ - + - + - Limite communale + - + - + -  
 - - - - - Limite de zone ou de secteur - - - - -

#### EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

OUVRAGE PUBLIC  
INSTALLATION D'INTERET  
GENERAL

VOIE PUBLIQUE  
A CREER OU A ELARGIR  
GENERAL

#### ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES

au titre de l'art. L.123-1 (7°) du code de l'urbanisme

BATIMENT A CONSERVER

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

# PLAN LOCAL d'URBANISME

Approuvé


Rustenhart



## 3.a Plan de zonage Espaces agricoles et naturels



ECHELLE 1/5000



Plan Local d'Urbanisme approuvé  
par délibération du Conseil Municipal  
du 26 juillet 2007

Le Maire DAUHR

**LIMITES**  
+ + + + + Limite communale + + + + +  
- - - - - Limite de zone ou de secteur

**PLANTATIONS ET ESPACES BOISES**  
classés au titre de l'art. L130-1 du code de l'urbanisme

ESPACE BOISE CLASSÉ

D'un manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.